Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 31 (1902)

Heft: 9

Artikel: L'enseignement ménager

Autor: Brunhes, Jean

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1041147

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les châteaux de Tourbillon et de Majorie, qui appartenaient à

l'évêque, furent temporairement occupés.

Mais l'imprudence du seigneur ne fit qu'exaspérer les patriotes. Sa démarche auprès d'une maison ennemie des Valaisans n'était-elle pas une trahison envers la patrie? Les montagnards résolurent d'anéantir les espérances des Rarogne et jurèrent de mourir les armes à la main plutôt que d'accepter l'arbitrage d'un prince étranger. Ils pressèrent le siège de Beauregard qui dut se rendre. La foule se précipita dans les appartements, enleva tous les objets de prix et ne quitta le château qu'après y avoir mis le feu. On aperçut alors de tous les points du val d'Anniviers les flammes qui dévoraient ce fier manoir. Les assaillants avaient montré tant de haine et d'animosité dans la lutte qu'Amédée de Challant, craignant pour le Chablais, jugea prudent de quitter Sion.

Comment ne pas prévoir que les vainqueurs poursuivraient leurs succès et que tous leurs efforts se porteraient désormais contre la Soie? Ce château, construit par l'évêque Landi, s'élevait sur une hauteur dominant la Morge, à la frontière du Valais épiscopal. Sa position inexpugnable, l'épaisseur de ses murailles, tout contribuait à donner à ce castel une importance considérable. A l'approche du danger, Guischard fait à la hâte fortifier et approvisionner la Soie, et, après avoir confié à ses puissants remparts sa famille et ce qu'il avait de plus précieux, il intima à ses serviteurs l'ordre de se défendre à outrance. Pour lui, il ne les quittait que pour aller chercher du secours.

Le baron conserva au milieu des périls cette force d'àme qui caractérise les hommes d'élite. Dans les difficultés et les épreuves, il resta toujours maître de sa personne et ne désespéra pas d'attendrir enfin les Bernois par le récit de ses malheurs. Maintenant que la conquête de l'Argovie était terminée, n'avaient-ils pas le loisir d'entendre les plaintes de leur combourgeois? Quel déchéance dans les affaires de ce seigneur! Jadis, alors qu'il jouissait de l'estime et de la confiance de ses concitoyens, il était venu à Berne briguer l'alliance de cette puissante République. Il retournait, mais en suppliant, sous le poids de l'infortune, dans cette ville qu'il avait autrefois émerveillée par son opulence. Les membres du gouvernement consentirent à l'entendre et réunirent le Haut Conseil pour aviser aux moyens de venir en aide aux Rarogne. (A suivre.)

L'enseignement ménager

Nous nous proposions de rendre compte du très remarquable travail de M^{me} Jean Brunhes, publié récemment dans le *Musée social*, sur l'enseignement ménager en Suisse, lorsqu'une ana-

lyse de cette même étude parut dans les colonnes du *Manuel général* sous la signature autorisée de Marie Rauber. Le *Bulletin pédagogique* va reproduire ce compte rendu d'autant plus volontiers qu'il nous fournit l'occasion de faire voir en quelle estime on tient à l'étranger la publication de M^{me} Jean Brunhes, la femme si active, si dévouée du savant professeur de notre jeune Université.

Progrès de l'enseignement ménager en Suisse, d'après l'étude de M^{me} J. Brunhes.

L'éducation pratique des filles du peuple n'est pas qu'une question purement scolaire dans les conditions économiques actuelles où l'entretien de la vie est si difficile à assurer, surtout pour la famille ouvrière, au salaire incertain, et au foyer dispersé.

Les transformations profondes des mœurs familiales, conséquence directe de l'excès de développement du régime industriel dans la société moderne, sont à peu près les mêmes dans tous les pays « civilisés ». C'est pourquoi le problème de l'éducation ménagère des jeunes filles se pose de la même façon, ici et là.

Il ne suffit pas de le traiter par des seules considérations pédagogiques. Il le faut envisager comme un problème moral et social.

Tous ceux et celles qui s'en sont préoccupés dès l'origine l'ont compris ainsi. Le ministère de l'Industrie, en Belgique, qui a donné une si remarquable impulsion à l'enseignement ménager, recommandait déjà, dans une circulaire aux gouverneurs de province du 26 juin 1889, la « création des écoles et classes ménagères comme l'une des mesures qui peuvent le plus rapidement améliorer la condition matérielle et morale des classes ouvrières ».

Comme les maux causés à la famille par le régime capitaliste et industriel vont croissant — c'est une fatalité économique — la nécessité d'y remédier apparaît de plus en plus pressante et le remède, partiel, mais tout de même considérable, en l'espèce, — l'organisation de l'enseignement ménager — se propage un peu partout, avec une heureuse rapidité. C'est ce tableau des progrès vraiment admirables de l'enseignement ménager en Suisse que M^{me} J. Brunhes a tracé avec une netteté de vue, une abondance d'informations et une méthode parfaites.

Son étude, adressée en novembre 1901 au Musée social, est un document que tous ceux qui s'occupent bénévolement ou professionnellement de la question voudront consulter. Comme toutes ces enquêtes sur ce qui se fait à l'étranger, il fournit des points de comparaison avec ce qui se fait chez nous, qui nous aident à mesurer notre effort propre, à nous mieux connaître, à nous raffermir, au besoin, dans une bonne voie, où nous sentons que d'autres aussi — placés dans les mèmes conditions — s'engagent avec confiance et succès.

Mon dessein est ici de suivre simplement l'exposé si clair et si complet que fait M^{me} Brunhes de l'organisation de l'ensei-

gnement ménager en Suisse.

Dans son introduction, Mme Brunhes rappelle les raisons d'ordre moral et social qui rendent nécessaire la diffusion de cet enseignement. « Les femmes ont appris à gagner de l'argent au dehors sans apprendre à dépenser cet argent »; aussi, « le bien-être familial n'est pas augmenté », au contraire. Puisque la mère de famille, partie à la fabrique, est incapable de « donner « à sa filte une éducation qu'elle n'a pas, c'est à l'école qu'in- « combe aujourd'hui le soin de former les bonnes ménagères » et à l'école populaire, car c'est le peuple qui a le plus besoin d'ordre dans le ménage.

Quel sera le caractère essentiel de cet enseignement? Pratique, adapté au milieu, pour que la femme aime et fasse aimer

le milieu où elle vit.

La difficulté est de passer du principe à l'application. Avant tout, il faut bien marquer les limites : le centre de tout programme, c'est la cuisine et la tenue du ménage, comprenant la couture, le raccommodage, le blanchissage domestique. M^{me} Brunhes, se plaçant à ce seul point de vue, ne traite que des classes et écoles ménagères proprement dites. Son étude ne s'étend pas, en conséquence, aux écoles professionnelles.

Les deux parties de cette étude — qui se répètent un peu,

inévitablement, sont ainsi établies :

1º Principales formes de l'enseignement ménager dans les divers cantons de la Confédération;

2º Tableau complet de l'enseignement ménager à tous les

degrés dans le canton de Fribourg.

Première partie — Tout ce développement qu'a pris en Suisse, dans ces dix dernières années, l'éducation ménagère des jeunes filles, est dû à l'initiative première d'une association privée : La Société d'Utilité publique des Femmes suisses, sorte de fédération féminine, fondée en 1888 et composée de femmes appartenant aux divers cantons, langues et religions de la Suisse.

Cette société « s'est occupée d'une manière intelligente et pratique des problèmes économiques et sociaux se rapportant à la condition des femmes ».

Elle fonde les quatre premières écoles de ménagères et de domestiques à Buchs, à Lenzbourg, à Bonyswill (Argovie), à Berne, qui fonctionnent de 1889 à 1896 sans subvention. La propagande de l'idée s'accomplit par les faits, c'est la bonne méthode. Elle aboutit à la promulgation de l'arrêté fédéral du 20 décembre 1895, véritable charte de l'organisation actuelle de l'enseignement ménager en Suisse.

Aux termes de cet arrêté, la Confédération subventionne

« toutes les entreprises ou établissements qui poursuivent ce but ».

Alors, la Société des Femmes suisses redouble d'activité. Elle a la sagesse, en offrant sa collaboration aux sections cantonales, d'encourager la diversité des types d'écoles. Ceux-ci, en effet, sont très variés suivant les milieux et l'objet qu'on se propose. Mme Brunhes les a groupés sous ces chefs, pour la commodité du lecteur : écoles menagères proprement dites ; écoles de domestiques ; cours de cuisine pour externes , cuisines d'écoles ; écoles normales pour maîtresses d'écoles ménagères.

La subvention fédérale ne s'accorde naturellement qu'à des conditions déterminées; ce sont ces conditions mêmes qui orientent toute l'institution nouvelle, dans sa voie démocratique et pratique, car ce sont les « classes peu aisées de la population » qui doivent surtout, dans la pensée des organisateurs, bénéficier de cet enseignement. Il est d'abord imposé un programme (non uniforme d'ailleurs) d'études régulières qui mènent « à une formation générale et assez complète » de la ménagère.

Quant au personnel enseignant, on exige de lui des aptitudes non seulement techniques, mais encore pédagogiques. — Pour rendre les cours cantonaux accessibles aux classes les plus humbles de la population, il y aura lieu d'exiger la gratuité absolue, de fixer pour les écoles (internes) de ménage temporaire un maximum de pension, et de réserver toujours quelques

places gratuites.

La Confédération crée encore, de compte à demi avec le canton, des bourses pour l'éducation ménagère gratuite de quelques jeunes filles pauvres qui se destinent à devenir maîtresses d'économie domestique. La condition financière générale est celle-ci : « Toute subvention fédérale représentera la moitié des dépenses faites par le canton, la commune ou les particuliers. »

La conséquence de cet article a été l'obligation d'une comptabilité exacte dans toutes les œuvres dues à la combinaison de

cette double initiative, publique et privée.

Ecoles ménagères proprement dites. — Elles ont été faites « spécialement pour les jeunes filles qui n'auront point de servantes à leur disposition et qui devront porter seules le fardeau du ménage ». L'enseignement y est gratuit, la pension seule est payante, et va de 45 à 60 fr. (Weggis, Worb, Zurich.) Quelques places gratuites y sont réservées. Le caractère essentiel de l'enseignement est pratique. Peu ou point de travaux d'agrément. On tend à former « de bonnes ménagères économes et travailleuses, sachant comprendre la mission de ménagère, ayant l'amour des devoirs domestiques et l'habitude du dévouement éclairé ».

Au reste, « ces écoles, tout en étant très simples, sont des

homes dont l'aspect est accueillant ». Elles sont en général établies à la campagne, au milieu des jardins.

« La jolie école de Weggis est située au pied du Righi, sur les bords du lac des Quatre-Cantons. » C'est, en effet, une impression charmante et ineffaçable que ne manque pas de laisser au visiteur, surtout s'il vient de la grande ville, le tableau de vie calme et laborieuse d'une école ménagère établie en pleine campagne suisse. Pareille bonne fortune m'était échue, voici bientôt dix ans, au cours d'une mission d'étude en Suisse que m'avait fait l'honneur de me confier le ministère de l'Instruction publique. Le souvenir est si délicieux que j'ai gardé de ma visite à l'Ecole ménagère de Worb, près de Berne, que je ne puis me tenir de la rappeler.

Même cadre familial et charmant à Zurich.

Une douzaine d'élèves par cours. C'est judicieux. — Personnel : Une directrice, deux institutrices ménagères, dont l'une

enseigne la cuisine, l'autre la tenue de la maison.

L'enseignement dure cinq mois. Il se restreint à ces deux objets : cuisine, ménage. Il va de soi qu'un enseignement théorique d'économie domestique complète la partie pratique; mais celle-ci partage ainsi la journée : le matin, cuisine faite par un groupe, ménage fait par l'autre groupe. Après-midi : travaux à l'aiguille, raccommodage et confection de vêtements de famille très simples.

C'est toute « une méthode de vie » qu'on vise à fournir à ces jeunes filles en leur donnant une « formation adaptée à leurs

conditions de vie »,

Mettre de l'intérêt dans ces humbles et essentielles occupations de ménage, inspirer le goût de la simplicité, de l'ordre et de la bonne humeur dans l'accomplissement de la tâche quotidienne, faire aimer le milieu où l'on vit ou vivra vraisemblablement, voilà les idées qui ont inspiré les organisatrices de ces Ecoles de travail féminin. Aussi, se préoccupèrent-elles de ne confier cet enseignement, conçu comme une mission éducatrice, qu'à des maîtresses réunissant à la fois des aptitudes pratiques et des aptitudes morales et pédagogiques. C'est aux écoles normales d'enseignement ménager qu'elles les demandent.

Les principales écoles ménagères analogues à Worb et Zurich sont celles de Saint-Jusier, Wintherthour, Coire, Ralligen, etc. (A suivre.)

-WEE

Nous avons mille fois plus de peine à pardonner leur science aux savants qu'ils en ont à excuser notre ignorance.



Qui ne sait pas dire non, n'est pas un homme.